



JP/CL

Lundi 10 avril 2017

Monsieur le rédacteur en chef,

François REBSAMEN, maire de Dijon, président du Grand Dijon, représenté par Benoît BORDAT, conseiller municipal, délégué au quartier Université et co-président élu de la commission de quartier Université, a le plaisir de vous convier à **l'inauguration de l'aménagement du terrain situé à l'angle de la rue Ernest Lory et du boulevard de l'Université**, réalisé dans le cadre des projets liés aux budgets participatifs.

Cette manifestation se déroulera le :

**Mercredi 12 avril 2017 à 18 h 30**  
Angle de la rue Ernest Lory et du boulevard de l'Université - Dijon

Les membres de la commission de quartier Université ont retenu ce projet au titre des budgets participatifs pour l'année 2016, en lui affectant une somme de 18 000 euros.

Suite à la destruction d'une habitation, cette parcelle de terrain était laissée à l'abandon et se transformait peu à peu en parking sauvage. De nombreux débris jonchaient le sol et des tags intempestifs apparaissaient sur les murs de la maison voisine.

Aussi, les membres de la commission de quartier Université ont décidé d'embellir ce lieu en le réaménageant entièrement.

Un grillage au fond du terrain a été installé, une haie ainsi que de la prairie fleurie ont été plantées. Le trottoir a également été entièrement repensé empêchant ainsi les véhicules de pénétrer sur cette parcelle entièrement rénovée.

*Depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent de budgets participatifs. Une somme de 360 000 euros, en budget d'investissement, est inscrite au budget et votée chaque année en conseil municipal, ce qui représente 40 000 euros par commission de quartier. Cette enveloppe du budget de la Ville, territorialisée, est une façon de rendre les décisions participatives et de dépasser le traitement des problématiques individuelles pour tendre vers l'intérêt général. Les membres des commissions sont donc investis davantage dans la vie de leur quartier en proposant des projets d'aménagement public visant à améliorer la vie quotidienne. Les budgets participatifs représentent la possibilité pour les membres des commissions de quartier de définir concrètement et démocratiquement l'affectation des fonds municipaux en termes d'aménagements de proximité. Le conseil municipal valide, in fine, l'ensemble des projets proposés.*

*Auparavant, seuls les membres des commissions de quartier étaient en mesure de déposer un projet mais depuis 2015, tous les Dijonnais peuvent proposer des projets pouvant être réalisés dans le cadre des budgets participatifs.*

*Depuis 2016, le processus des budgets participatifs est dématérialisé. Les Dijonnais remplissent, en ligne, la fiche d'appel à projet, disponible sur le portail [mydijon.fr](http://mydijon.fr).*

*Sur le portail, chaque Dijonnais a également la possibilité de visualiser les projets qui ont été présentés et voter pour l'un ou l'autre. Un "vote à valeur consultative" puisque, après avis des services techniques et évaluation du coût, la décision finale reste prise par les commissions de quartier et le conseil municipal. Mais les décisionnaires ont ainsi en main l'ensemble des éléments leur permettant de trancher. Et en premier lieu, l'avis des Dijonnais eux-mêmes.*

*Les budgets participatifs permettent ainsi de renouer le dialogue et la confiance avec les habitants qui disposent, avec cet outil, d'un vrai "pouvoir" d'agir directement. Le processus des budgets participatifs a aussi des vertus pédagogiques qui amènent les citoyens à comprendre que "le temps des projets n'est pas toujours le temps des habitants". Les budgets participatifs sont aussi l'occasion d'affirmer le travail en transversalité avec les autres services de la collectivité. Globalement, les budgets participatifs modernisent la démocratie locale tout en redynamisant les commissions de quartier qui sont au cœur du processus.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérémie PENQUER